

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 Décembre 2019

Objet

**Transformation
d'un poste
d'assistant
principal de 1ère
classe de
conservation du
patrimoine et
des
bibliothèques en
un poste
d'assistant
principal de 2ème
classe de
conservation du
patrimoine et
des
bibliothèques,
sans création
d'emploi**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Josette DURLIN, Jean-claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

Absent excusé :

**Philippe VERBOIS
François LEY**

Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transformer un poste vacant d'assistant principal de 1ère classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques vers le grade du

même cadre d'emploi d'assistant principal de 2^{ème} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques, suite à la réussite au concours d'un agent de catégorie C dont le poste occupé relève de la catégorie B.

Ainsi, Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Nombre de postes créés	Nombre de postes supprimés
Assistant principal de 1 ^{ère} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	1
Assistant principal de 2 ^{ème} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	0

Vu les articles 4-39-49-79-80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 4 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE d'approuver la transformation de poste, à effet du 1^{er} janvier 2020, et de supprimer à la même date le poste d'origine précité.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019



Le Maire,

Nombre de votants :	30
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	
Abstention :	